

Garantie de ressources

Législation en vigueur

ALBANIE

- Loi n° 9355 du 10 mars 2005 relatives aux services sociaux et à l'assistance sociale, telle que modifiée en dernier lieu par la loi n° 44/2016 du 21 avril 2016.
- Loi n° 7889 du 14 décembre 1994 sur les invalides du travail, telle que modifiée.
- Loi n° 8098 du 28 mars 1996 sur les aveugles, telle que modifiée le 15 mars 2012.
- Loi n° 8626 du 22 juin 2000 sur les paraplégiques et les tétraplégiques.
- Loi n° 7889 du 14 décembre 1994 sur les invalides du travail, telle que modifiée. .
- Loi n° 8092 du 21.03.1996 sur la santé mentale.
- Loi n° 8153 du 1er octobre 1996 sur les orphelins, modifiée par la loi n° 9233 du 13 mai 2004.

(dernière mise à jour des informations : Albanie 2019)

ARMENIE

- Loi du 12 décembre 2013 sur les prestations versées par l'État.
- Décret gouvernemental n° 145 du 30 janvier 2014.
- Décret gouvernemental n° 61 du 25 janvier 2018.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :

- Pas de régime particulier.

Republika Srpska :

- Loi relative à la protection sociale (JO de la RS nos 37/12, 90/16 et 94/19).
- Loi sur le logement social (JO de la Republika Srpska no 54/19).
- Loi relatives aux personnes déplacées, aux rapatriés et aux réfugiés (JO de la RS nos 42/05 et 52/12).

District de Brčko : La loi portant modification de la Loi relative à la protection sociale (JO du District de Brčko no 32/19) a introduit une réforme systémique qui a entraîné une vaste refonte de l'indemnité pour les aidants, qui prend la forme de fonds garantis en fonction de l'incapacité de la personne concernée.

GEORGIE

- Loi sur l'assistance sociale.
- Décret gouvernemental n° 145 du 28 juillet 2006.
- Décret n° 758 du 31 décembre 2014 portant approbation de la méthode d'évaluation de la situation socioéconomique des familles (ménages) vulnérables.

MONTENEGRO

Loi de 2013 sur la protection sociale et la protection de l'enfance, modifiée en 2014, 2015, 2016 et 2017.

MACEDOINE DU NORD

- Loi du 23 mai 2019 sur la protection sociale (Закон за социјалната заштита) (JO no 104/2019), telle que modifiée à plusieurs reprises et complétée par des textes d'application détaillés.
- Loi du 23 mai 2019 sur la sécurité sociale des personnes âgées (Закон за социјална сигурност за старите лица) (JO no 104/2019).

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

- Décret gouvernemental n° 1167 du 16 octobre 2008 portant approbation de la réglementation régissant l'établissement et le paiement de l'aide sociale.

FEDERATION DE RUSSIE

Loi fédérale n° 134-FZ du 24 octobre 1997 relative au revenu minimum de subsistance en Fédération de Russie.

Loi fédérale n° 421-FZ du 28 décembre 2017 sur les modification des actes législatifs de la Fédération de Russie afin d'accroître le salaire minimum jusqu'au minimum de substance de la population en âge de travailler.

Loi fédérale n° 227-FZ du 3 décembre 2012 relative au panier de biens de consommation utilisé dans l'ensemble de la Fédération de Russie.

Loi fédérale n° 81-FZ du 19 mai 1995 sur les prestations de l'Etat pour les personnes qui ont des enfants, (modifiée en 1999, 2000, 2002 et 2007).

Loi fédérale n° 122-FZ du 22 août 2004 sur les modifications des actes législatifs de la Fédération de Russie et la caducité de certaines lois de la Fédération de Russie à la suite de l'adoption des lois fédérales sur les modifications de la Loi fédérale relative aux principes fondamentaux des organes législatifs (représentatifs) et exécutifs des sujets de la Fédération de Russie et aux principes fondamentaux de l'organisation de l'autonomie locale en Fédération de Russie

Loi fédérale n° 255-FZ du 29 décembre 2006 relative à l'assurance sociale obligatoire en cas d'incapacité temporaire et de maternité.

Loi fédérale n° 180-FZ du 22 décembre 2005 relative au calcul et au paiement des indemnités d'incapacité temporaire, de maternité et de naissance et à l'étendue de l'assurance sociale en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour 2005.

Loi fédérale n° 258-FZ du 29 décembre 2006 relative à la modification de textes législatifs fédéraux à la suite de la nouvelle répartition des pouvoirs.

Loi fédérale n° 244-FZ du 1er novembre 2007 portant modification de textes législatifs fédéraux afin d'accroître le soutien matériel à certaines catégories de citoyens russes.

Loi fédérale n° 333-FZ du 8 décembre 2010 sur le budget de la caisse d'assurance maladie obligatoire de la Fédération de Russie pour 2011 et pour la période de planification 2012-2013.

Décret du gouvernement de la Fédération de Russie n° 782 du 4 octobre 2010 établissant le programme des garanties de l'Etat pour l'assistance médicale apportée aux citoyens de la Fédération de Russie pour l'année 2011.

De plus, depuis le 1er janvier 2012, Loi fédérale n° 379-FZ du 3 décembre 2011 portant modification de certaines dispositions législatives de la Fédération de Russie sur la fixation des taux de cotisation d'assurance aux caisses non financées par les budgets de l'Etat, et Loi n° 354-FZ du 30 novembre 2011 relative au montant et au calcul du taux des cotisations à l'assurance maladie obligatoire des inactifs.

Loi fédérale n° 178-FZ du 17 juillet 1999 relative à l'assistance sociale d'Etat.

Loi fédérale n° 390-FZ du 8 décembre 2020 relative au budget de la caisse d'assurance sociale de la Fédération de Russie pour 2021 et les périodes de planification 2022-2023.

Loi fédérale n° 322-FZ du 2 décembre 2013 relative au budget de la caisse d'assurance sociale de la Fédération de Russie pour 2014 et les périodes de planification 2015-2016.

Loi fédérale n° 181-FZ du 24 novembre 1995 relative à la protection sociale des personnes handicapées en Fédération de Russie.

Loi fédérale n° 5-FZ du 1er décembre 1995 relative aux anciens combattants.

Loi fédérale n° 219-FZ du 3 décembre 2012 relative au budget de la caisse d'assurance sociale de la Fédération de Russie pour 2013 et les

périodes de planification 2014-2015.

Le soutien matériel ne peut être inférieur au niveau qui s'applique au 31 décembre de l'année précédente

Textes d'application.

SERBIE

Loi de 2011 sur la protection sociale.

TURQUIE

Loi n°2022 du 1 juillet 1976 relative au paiement des pensions aux personnes âgées (de 65 ans et plus) et aux personnes handicapées dans le besoin.

UKRAINE

Loi sur les minima sociaux et les garanties sociales de l'Etat.

Loi sur l'assistance sociale aux foyers à faibles revenus. Loi sur l'assistance sociale aux personnes handicapées depuis l'enfance et aux enfants handicapés. Loi sur l'assistance sociale aux personnes qui n'ont pas droit à une pension et aux personnes handicapées.

(dernière mise à jour des informations de l'Ukraine 2019)

Principes de base

ALBANIE

Les principes de base sont les suivants :

- a) respect et garantie des valeurs et de la personnalité de l'individu ;
- b) universalité ;
- c) égalité des chances ;
- d) droit à prestation ;
- e) partenariats ;
- f) transparence et impartialité ;
- g) décentralisation ;
- f) indépendance, insertion sociale et participation à la vie de la collectivité ;
- g) non-discrimination ;
- g) caractère de subventionnement.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Assistance sociale financée par le budget de l'Etat.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :
Pas de régime particulier.

Republika Srpska :

Le droit à une assistance financière est reconnu par la législation de la Republika Srpska, les collectivités locales restant libres d'accorder d'autres prestations en fonction des besoins de la population. Le droit à une assistance financière est reconnu aux personnes dans l'incapacité de travailler, qui n'ont pas d'autres revenus propres ou dont le revenu total est inférieur au niveau de l'assistance financière fixé par la loi, qui ne possèdent pas de capacités de logement inutilisées ou biens immobiliers dont elles puissent tirer des moyens de subsistance, qui ne sont bénéficiaires d'aucune obligation alimentaire d'un tiers à leur égard en vertu du droit de la famille ou lorsque les

personnes tenues à une obligation alimentaire à leur égard sont dans l'impossibilité de s'en acquitter pour cause d'invalidité ou pour toute autre raison objective. La loi dispose que le montant de l'assistance financière correspond à un pourcentage du salaire net moyen de l'année précédente en Republika Srpska fixé en fonction du nombre de personnes que compte le foyer.

L'objectif est d'assurer des moyens de subsistance minimums à une personne dans l'incapacité de se procurer ces moyens par son travail ou de toute autre manière.

Cette prestation est financée pour moitié par le budget de la Republika Srpska et pour moitié par les collectivités locales.

Les conditions ouvrant droit à l'assistance financière sont fixées par la loi.

Le montant de la prestation dépend des revenus du bénéficiaire : il est égal à la différence entre le montant de l'assistance financière et le revenu mensuel moyen de l'intéressé.

District de Brčko :

Le demandeur a droit à une prestation/indemnité s'il remplit les conditions fixées aux articles 43 et 43a de la Loi relative à la protection sociale (allocation d'assistance et de soins par un tiers).

Prestation forfaitaire : les bénéficiaires perçoivent un montant fixe, quel que soit leurs revenus (allocation d'assistance et de soins par un tiers).

GEORGIE

Prestations en espèces pour les familles vivant en dessous du seuil de pauvreté. Régime général non contributif. Les prestations sont organisées au niveau central. Le but de ce régime est de faire bénéficier d'une aide sociale ciblée les populations défavorisées qui ne peuvent échapper à la pauvreté extrême grâce à l'activité économique. Droit subjectif dont les conditions sont fixées par la loi. Prestations de type forfaitaire.

MONTENEGRO

Régime non contributif financé par le budget de l'État pour les personnes qui se trouvent dans des situations particulières.

La prestation est appelée prestation familiale en espèces (prestation d'assistance sociale).

Elle est ouverte aux citoyens monténégrins résidant de façon permanente sur le territoire national.

Elle peut aussi être accordée, en vertu d'une loi spéciale, aux ressortissants étrangers disposant d'un droit de séjour temporaire ou permanent dans le pays, aux demandeurs d'asile et aux ressortissants étrangers sous protection subsidiaire. Le financement est assuré par le budget de l'État.

MACEDOINE DU NORD

1) Minimum général non contributif

Assistance minimum garantie (AMG) destinée à apporter une aide financière aux ménages qui ne peuvent subvenir à leurs besoins afin d'assurer leurs besoins à hauteur du niveau de l'assistance minimum garantie. Cette prestation est accordée à tous les ménages disposant d'un revenu inférieur à 4.080 MKD par mois et par adulte (ce qui correspond à 27 % du salaire minimum net).

Le montant de l'AMG est fixé par la Loi sur la protection sociale. Il s'agit d'une prestation soumise à conditions de ressources et dont le montant est fonction de la composition du ménage et de ses revenus.

2) Minima non contributifs spécifiques - Prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées

Les personnes âgées qui ne peuvent subvenir à leurs besoins peuvent recevoir une prestation forfaitaire de vieillesse en espèces.

Les droits au régime général et au régime spécifique sont des droits subjectifs reconnus aux personnes qui remplissent les conditions fixées par la loi. Il s'agit de régimes non contributifs financés par les recettes fiscales. Ils sont organisés au plan national et sont administrés par les Centres d'action sociale. De plus, les collectivités locales peuvent décider d'accorder aux personnes dans le besoin des montants plus élevés au titre de l'AMG ou d'autres prestations en espèces.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Assurance du revenu mensuel minimal pour les familles à faibles revenus, sur la base du revenu mensuel moyen de l'ensemble de la famille.

Régime national ; le paiement de l'aide sociale établie par les services territoriaux d'assistance sociale est effectué par le budget de l'Etat.

FEDERATION DE RUSSIE

Prestations dont le montant est en fonction des revenus du demandeur.

Elles peuvent être versées de manière irrégulière (en fonction des ressources régionales), sous forme de prestation forfaitaire, ou à intervalles réguliers sur de courtes périodes, sur des décisions des autorités locales, afin d'apporter un complément de revenus aux bénéficiaires.

Depuis le 1er janvier 2010, les retraités qui ne travaillent pas et ont un revenu inférieur au minimum vieillesse du lieu de résidence ont le droit

à une pension sociale complémentaire payée par le budget régional ou fédéral et accordée selon la procédure prévue par les textes législatifs applicables.

Cette prestation a pour but de compléter le revenu des retraités afin qu'il ne soit pas inférieur au minimum vieillesse du lieu de résidence.

SERBIE

Prestation destinée à assurer le niveau de sécurité social garanti par la loi, versée sous forme d'un montant différentiel (couvrant la différence entre le revenu familial et le niveau garanti).

TURQUIE

Avec cette loi, la République de Turquie accorde des prestations aux personnes âgées et aux personnes handicapées dans le besoin. En vertu de l'article 60 (c) 3 de la Loi n° 5510, ces personnes sont couvertes par le régime d'assurance maladie universel.

La loi n° 2022 prévoit différents types de prestations en fonction des catégories de personnes :

Versement d'une pension aux personnes âgées (65 ans et plus) qui sont dans l'indigence et ont besoin d'une protection.
Le but premier est d'assister les personnes âgées qui ne perçoivent ni pension de la sécurité sociale, ni allocations, ni revenus réguliers.

Des indemnités sont versées aux personnes handicapées avec un taux d'incapacité d'au moins 40%. Il y a deux niveaux de pension pour les personnes invalides en fonction de leur degré d'invalidité, le premier niveau concernant les personnes dont le taux d'invalidité est de 40% à 69% et le second niveau pour les personnes avec un taux d'invalidité de 70% et plus.

Prestation versée aux personnes qui s'occupent d'un enfant handicapé de moins de 18 ans.

Une prestation est également accordée aux personnes atteintes de silicose qui ont perdu au moins 15% de leur capacité de gain.

Conditions à remplir pour avoir droit aux prestations en vertu de la Loi n° 2022 :

- n'avoir droit à aucune pension ou prestation de sécurité sociale ;
- avoir un revenu familial mensuel par tête inférieur à un tiers du salaire minimum net ;
- avoir la nationalité turque et être âgé de 65 ans ou plus ou être âgé de 18 ans ou plus en cas de handicap ou avoir un enfant handicapé de moins de 18 ans à charge ;
- avoir perdu au moins 15% de sa capacité de gain en cas de silicose. Le degré d'incapacité de travail est déterminé par la commission médicale de l'Institution de sécurité sociale (ISS).

UKRAINE

Pas de limite dans le temps, prestations dépendant de la situation économique de la famille.

(dernière mise à jour 2019)

Champ d'application

ALBANIE

1. Familles dans le besoin.
2. Orphelins non placés en institution.
3. Familles dans le besoin avec plus de 2 enfants nés en même temps.
4. Victimes de la traite d'êtres humains entre leur sortie d'institutions d'assistance sociale et le moment où elles trouvent un emploi.
5. Victimes de violences domestiques, qui ne sont pas placées dans un établissement d'assistance sociale, pendant la période où elles font l'objet d'une injonction de protection ou d'une injonction immédiate de protection

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Familles/personnes pauvres.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :
Pas de régime particulier.

Republika Srpska :
Ce droit peut être exercée par les personnes dans l'incapacité de travailler. Le bénéficiaire des droits peut être une personne ou une famille dont les membres en remplissent tous les conditions d'exercice.

District de Brčko :
Le droit découlant des articles 43 et 43a de la Loi relative à la protection sociale (allocation d'assistance et de soins par un tiers) est une assistance définie à titre individuel.
Il est déterminé individuellement sur demande du bénéficiaire.

GEORGIE

Ménages dont la situation socioéconomique est évaluée à moins de 65.000 points en vertu de la méthode de calcul spéciale élaborée à cette fin.
Les ménages obtenant moins de 100.000 points ont droit à une allocation familiale pour les enfants de moins de 16 ans.

MONTENEGRO

Familles ou membres d'une famille dans les cas suivants :

- 1) personne dans l'incapacité de travailler ;
- 2) personne capable de travailler se trouvant dans l'une des situations suivantes :
 - femme enceinte ;
 - parent isolé ;
 - parent ayant la charge d'un enfant ou exerçant un droit parental prolongé, conformément aux dispositions législatives sur la famille ;
 - personne qui a terminé sa scolarité dans le cadre d'un programme d'éducation adapté et avec une assistance spécialisée ou un d'un programme éducatif spécial ;
 - personne de plus de 18 ans scolarisée dans l'enseignement secondaire jusqu'à expiration de la limite fixée pour ce cycle d'enseignement ;
 - enfant privé de soins parentaux ou personne qui a été privée de soins parentaux dans son enfance, jusqu'à ce qu'elle trouve un emploi pendant une durée supérieur à six mois.

Ce droit est également accordé au tuteur, au parent adoptif ou à la personne à laquelle l'entretien et l'éducation de l'enfant ont été confiés.

MACEDOINE DU NORD

1) Minimum général non contributif - Assistance minimum garantie

Tous les membres d'un foyer dans le besoin, c'est-à-dire les personnes ne disposant pas d'un revenu suffisant et qui ne peuvent pas accroître leurs revenus en faisant valoir des droits à prestations ou à créances ou en vendant ou cédant des biens patrimoniaux.
L'aide à laquelle ils peuvent avoir droit est déterminée sur la base du foyer.

Le foyer peut être constitué d'une personne seule ou d'une communauté de membres d'une même famille et d'autres proches qui ne sont pas tenus par une obligation alimentaire réciproque, mais qui vivent ensemble et mutualisent leurs revenus et dépenses.

En principe, l'aide est demandée par un membre adulte du foyer. Le titulaire du droit peut être un membre du foyer désigné par le Centre d'action sociale.

2) Minima non contributifs spécifiques - Prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées

Les personnes de 65 ans et plus qui ne disposent pas d'un revenu suffisant et qui ne peuvent pas accroître leurs revenus en faisant valoir des droits à prestations ou à créances ou en vendant ou cédant des biens.

Les droits sont définis sur la base de la communauté ou du foyer, composé du demandeur, de son conjoint ou de la personne avec laquelle il vit en couple.

La demande d'aide doit être déposée par la personne âgée, son tuteur, son conjoint ou la personne avec laquelle elle vit en couple.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Familles à faibles revenus se trouvant dans l'une des situations suivantes :

- a) personne ayant l'âge légal de liquidation des droits à pension ;
- b) personnes invalides, quel que soit le degré d'invalidité ;
- c) personnes sans emploi inscrites auprès de leur agence locale pour l'emploi et qui ne refusent pas de participer à des activités d'intérêt général ;
- d) au cours de la période allant de la 30e semaine de grossesse à la 12e semaine après l'accouchement si l'enfant est mort-né ou décède pendant le congé postnatal ou jusqu'au 3e anniversaire de l'enfant pour la personne qui l'élève ;

e) soins à un membre de la famille qui a besoin de l'aide d'un tiers sur l'avis du conseil médical consultatif de l'établissement public de santé ;
f) personnes titrant la totalité ou une partie de leurs revenus d'une activité entrepreneuriale ou d'activités d'exploitation de terres agricoles situées en périphérie d'agglomérations.

Les mineurs exerçant pleinement leurs capacités juridiques au sens du Code civil et dans une situation professionnelle correspondant à celles prévues à l'article 5 de la Loi n° 133/2008 relative à l'aide sociale sont considérés comme des majeurs au sens de la loi.

A l'exception des personnes suivantes :

- a) personnes dont les enquêtes sociales confirment qu'elles ne vivent pas à l'adresse à laquelle elles sont domiciliées ;
- b) personnes exécutant une peine de prison ;
- c) personnes remplissant leurs obligations militaires ;
- d) personnes placées dans des institutions publiques.

FEDERATION DE RUSSIE

Citoyens et réfugiés dont le revenu est inférieur au minimum de subsistance local (principalement des pensionnés qui ne travaillent pas et des invalides).

SERBIE

Tous les citoyens de la République de Serbie percevant un revenu inférieur au minimum de sécurité sociale fixé par la loi. Les étrangers et les apatrides peuvent bénéficier de cette prestation en vertu des accords internationaux et du droit international.

TURQUIE

Personnes âgées (65 ans et plus)
Personnes handicapées (18 ans et plus).
- Personnes qui s'occupent de personnes de moins de 18 ans à charge.

UKRAINE

Conditions

Nationalité

ALBANIE

Pas de condition de nationalité.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Pas de restrictions.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :

- Pas de régime particulier.

Republika Srpska :

- Pas de condition de nationalité.

District de Brčko :

- Il faut être ressortissant de Bosnie-Herzégovine.

GEORGIE

Pas de condition de nationalité.

MONTENEGRO

Citoyens du Monténégro résidant en permanence dans le pays et ressortissants étrangers qui ont une autorisation de séjour temporaire ou permanente au Monténégro.

MACEDOINE DU NORD

Condition de nationalité.

Les demandeurs doivent avoir la nationalité de la République de Macédoine du Nord et résider dans le pays. Les ressortissants étrangers résidant légalement dans le pays ont cependant droit aux prestations conformément à la Loi sur la protection sociale et aux traités internationaux.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Tous les nationaux, apatrides, réfugiés et ressortissants étrangers résidant légalement en République de Moldova.

FEDERATION DE RUSSIE

Citoyens résidant sur le territoire de la Fédération de Russie.

SERBIE

Voir « Ayants droit/bénéficiaires ».

TURQUIE

Condition de nationalité.

UKRAINE

Pas de condition de nationalité.

(dernière mise à jour 2019)

Résidence

ALBANIE

Les personnes suivantes ne peuvent pas bénéficier de ce régime :

- les citoyens albanais qui ont émigré et vivent à l'étranger, à l'exception des membres des missions diplomatiques albanaises et des personnes travaillant pour des organisations internationales et de leur famille ;
- les demandeurs d'asile auxquels l'asile n'a pas encore été accordé ;
- les citoyens albanais, les ressortissants étrangers et les apatrides qui ont besoin d'une aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles ou de guerres ;
- les personnes privées de leur liberté par une décision de justice définitive ;
- les personnes prise en charge dans des établissements de soins résidentiels financés par le budget de l'État.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Pas de restrictions.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :
Pas de régime particulier.

Republika Srpska :

L'intéressé doit être résident permanent de l'unité territoriale autonome dans laquelle il souhaite exercer ses droits, sans condition de durée minimum.

La reconnaissance de droits à des ressortissants étrangers bénéficiant de la protection internationale en Bosnie-Herzégovine est régie par le Règlement relatif à l'exercice des droits à l'assistance sociale des personnes bénéficiant de la protection internationale en Bosnie-Herzégovine (JO de Bosnie-Herzégovine no 43/17).

District de Brčko :

Le demandeur doit, entre autres conditions, résider sur le territoire du District depuis au moins deux ans sans interruption à la date de sa demande

GEORGIE

Résidents permanents.

MONTENEGRO

Autorisation de séjour temporaire ou permanente.

MACEDOINE DU NORD

Voir ci-dessus « Nationalité ».

1) Minimum général non contributif - Assistance minimum garantie

Les ressortissants étrangers doivent avoir le statut de résident permanent accordé par le ministère de l'Intérieur pour une durée illimitée.

Les personnes qui ont le statut de réfugié ou bénéficient d'une protection subsidiaire peuvent percevoir l'AMG conformément à la Loi sur la protection sociale et à la Loi sur la protection internationale et temporaire (Закон за меѓународна и привремена заштита), de même que les personnes enregistrées qui n'ont pas d'identification personnelle .

2) Minima non contributifs spécifiques - Prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées

Les demandeurs qui ont la nationalité de la République de Macédoine du Nord doivent résider de manière permanente dans le pays depuis 15 ans.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Il faut résider légalement en République de Moldova.

FEDERATION DE RUSSIE

Résidence permanente exigée.

SERBIE

Résidence permanente en Serbie (une exception est faite pour les personnes déplacées, qui sont considérées comme des résidents temporaires).

TURQUIE

Résidents permanents.

UKRAINE

Ensemble des résidents

(dernière mise à jour 2019)

Age

ALBANIE

Assistance économique et allocations pour personnes handicapées : pas de condition d'âge, ni de limitation de la durée des prestations.

Il n'y a plus de condition d'âge pour les orphelins qui ne sont pas placés en institution.

Les personnes handicapées peuvent être admises en établissement résidentiel de 0 à 25 ans.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Pas de restrictions.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :
Pas de régime particulier.

Republika Srpska :
Il n'y a pas de limite d'âge minimum ou maximum pour l'exercice de ce droit.

District de Brčko :
Pas de condition d'âge.

GEORGIE

Néant.

MONTENEGRO

Néant.

MACEDOINE DU NORD

1) Minimum général non contributif - Assistance minimum garantie
Pas de condition d'âge.

2) Minima non contributifs spécifiques - Prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées
Personnes âgées : plus de 65 ans.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Pas de régime particulier.

FEDERATION DE RUSSIE

Pas de limite d'âge.

SERBIE

Pas de condition d'âge.

TURQUIE

Personnes âgées (65 ans et plus).

Invalides (18 ans et plus).

Pour les personnes qui s'occupent d'un proche : la personne handicapée à charge doit avoir moins de 18 ans.

UKRAINE

Pas de restrictions.

(dernière mise à jour 2019)

Conditions de ressources: a) Droits réels (biens immobiliers); b) Biens meubles (biens mobiliers); c) Revenu et (autres) prestations; d) Epuisement d'autres droits; e) Revenus exclus (exonération de ressources)

ALBANIE

Toutes les ressources susceptibles de générer un revenu (que ce soit en espèces ou en nature).

Certaines ressources ne peuvent être prises en compte à titre de revenus, comme les pensions d'invalidité du travail, etc.

Il n'y a pas de système de prestations familiales en tant que tel ; les majorations des autres prestations sociales sont prises en compte pour le calcul du minimum garanti.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Ressources prises en compte : Tous les revenus et biens du ménage concerné.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH : Pas de régime particulier.

Republika Srpska :

Les capacités de logement inutilisées sont prises en compte, de même que les autres biens immobiliers dont la valeur peut générer des moyens de subsistance à la condition que la personne dont les biens ne lui ouvrent pas droit à l'exercice du droit à prestation transfère la propriété de ces biens sans dédommagement à l'unité territoriale autonome.

Les revenus suivants sont également pris en compte : les revenus personnels mensuels (revenus moyens hors taxes et cotisations perçus au cours des trois derniers mois), le revenu cadastral, les revenus de la location de biens mobiliers ou immobiliers, les revenus d'autres droits de propriété imposables, les revenus provenant d'aides perçues sur la base de la parenté ou d'autres bases légales, les revenus d'une activité indépendante (revenus générés par une activité indépendante au cours de l'année précédente conformément aux dispositions locales relatives à l'imposition des revenus).

L'épargne, les intérêts, les espèces, les titres et la valeur des biens aliénés sont également considérés comme des revenus, à l'exception des biens aliénés pour couvrir les coûts de traitement et d'aide sociale de tiers. _____

Les prestations suivantes ne sont pas prises en compte : les revenus provenant de l'indemnité pour les aidants, de l'allocation familiale, de l'allocation de maternité, de l'allocation personnelle d'invalidité, de l'aide pour l'achat de nécessaires de naissance et de l'allocation de naissance pour le troisième et le quatrième enfant.

Les personnes qui perçoivent ces prestations peuvent aussi bénéficier de l'assistance financière.

Le bénéficiaire est tenu d'utiliser toutes les possibilités existantes pour assurer ses moyens de subsistance dans le respect de la loi. À titre exceptionnel, une personne cherchant à faire exécuter une obligation alimentaire à son égard due par une tierce personne peut bénéficier de l'assistance financière jusqu'à ce que l'obligation alimentaire soit effectivement exécutée. L'intéressé est tenu de présenter la preuve qu'il a engagé les procédures nécessaires à cet effet ou pour mettre fin à un contrat de rente viagère.

Lorsque l'intéressé ou des membres de sa famille ont vendu ou donné des biens immobiliers et se sont ensuite retrouvés en situation de nécessité sociale, l'intéressé n'a pas le droit à la prestation d'assistance financière pendant la durée sur laquelle le montant de la prestation correspond à l'assiette fiscale des biens immobiliers transférés.

District de Brčko :

a) Pour déterminer les droits à l'assistance financière de base permanente, les conditions de patrimoine suivantes sont prises en compte : l'intéressé ne doit disposer d'aucun revenu, ne pas posséder plus de 2 dounams (20 ares) de terre et ne pas disposer de

plus d'un logement.

Depuis l'établissement du district, aucun cas de personnes ayant cédé leurs biens pour pouvoir « bénéficiaire » du système de protection sociale n'a été enregistré.

b) Voir ci-dessus sous a).

c) Pour le système de protection sociale, le revenu mensuel est le revenu net total perçu au cours d'une année divisé par 12.

GEORGIE

Droits réels (biens immobiliers)

Biens personnels (biens mobiliers)

Revenus et (autres) prestations

Épuisement d'autres droits

Évaluation indirecte des ressources, basée sur la consommation plutôt que sur les revenus et le patrimoine

Enregistrement des caractéristiques observables du train de vie des ménages dans une base de données.

Chaque caractéristique est pondérée.

Le score est calculé par un logiciel basé sur un modèle de régression linéaire.

Les caractéristiques les plus fortement pondérées sont l'existence d'enfants, le handicap, la vieillesse et le logement.

MONTENEGRO

Les éléments suivants sont pris en compte :

- le montant du revenu mensuel moyen au cours du trimestre précédent ne doit pas dépasser un plafond compris entre 68,57 EUR et 130,36 en fonction du nombre de personnes composant la famille ;

- il ne faut pas être propriétaire ou occupant de locaux professionnels, d'un appartement ou d'une maison dans un district urbain ou suburbain d'une superficie supérieure à celle fixée par la loi et ne pas posséder ou exploiter des terres agricoles ou des forêts d'une superficie supérieure à celle fixée par la loi ;

- il ne faut pas avoir refusé une offre d'emploi ou une offre de formation, reconversion ou remise à niveau professionnelle, dans les conditions fixées par la loi ; - il ne faut pas avoir quitté son emploi de son plein gré ni avoir été licencié pour faute ; - il ne faut pas avoir aliéné de biens immobiliers ni renoncé à un héritage, etc.

MACEDOINE DU NORD

1) Minimum général non contributif - Assistance minimum garantie

Revenus de tous les membres du foyer au cours des trois derniers mois, calculés pour un mois. La condition première est que les revenus du demandeur doivent être faibles et qu'il soit dans l'impossibilité de les améliorer par ses propres efforts (emploi, utilisation du patrimoine et autres droits prioritaires).

En cas d'épidémie ou de pandémie déclarée, de crise ou d'autre situation extraordinaire, le calcul des ressources prend en compte les revenus du mois précédent (et non des trois mois précédents).

2) Minima non contributifs spécifiques - Prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées

Prestation accordée aux personnes âgées qui n'ont perçu aucun revenu au cours des trois derniers mois et qui n'ont pas de patrimoine ou de droits patrimoniaux à utiliser pour subvenir à leurs besoins.

Les conditions de ressources suivantes s'appliquent aux deux dispositifs :

a) Droits réels (biens immobiliers)

Le demandeur ne doit pas posséder de biens aliénables ou susceptibles d'être loués pour générer un revenu tels qu'un appartement ou une maison de famille autre que le logement qu'il occupe ou utilise pour vivre, un appartement ou une maison en construction, des locaux commerciaux, des terrains constructibles, à l'exception de celui sur lequel est située son habitation, des terres cultivables de plus de 7.000 m² sous contrat avec l'état.

b) Biens meubles (biens mobiliers)

Le demandeur ne doit pas posséder de biens aliénables ou susceptibles d'être loués pour générer un revenu, tel qu'un véhicule motorisé immatriculé (voiture particulière, moto de plus de 50 cm³, van, bus, camion, véhicule multi-usage ou tracteur) ou d'économies d'un montant supérieur à 70.000 MKD.

En période d'épidémie ou de pandémie déclarée, de crise ou d'autre situation extraordinaire, les demandeurs sont autorisés à posséder un appartement ou une maison à usage d'habitation propre et un petit véhicule.

c) Revenus et (autres) prestations

Sont considérés comme revenus : les salaires, tous les types de pension, les indemnités de chômage, les revenus d'une activité indépendante, les revenus de droits d'auteur et droits voisins, les revenus de la vente de la production agricole de l'intéressé, les revenus de droits de propriété industrielle, les revenus de la location et de la sous-location, les revenus et produits du capital, les revenus d'assurance, les gains de jeux de hasard, les subventions à l'activité agricole, les revenus d'un travail temporaire à l'étranger, les pensions alimentaires, les dividendes et intérêts de l'épargne, les indemnités d'invalidité de guerre, les indemnités d'invalidité civile, les allocations pour enfant à charge, les indemnités pour réduction des heures de travail, les prestations permanentes, les allocations d'éducation versées aux enfants de moins de 18 ans sans parents et/ou privés de soins parentaux, le produit de la vente de véhicules à moteur. Les prestations en espèces perçues au titre de la sécurité sociale pour les personnes âgées sont considérées comme un revenu aux fins de la demande de l'assistance minimum garantie.

d) Épuisement d'autres droits

Minimum non contributif général – L'assistance minimum garantie vient en complément de l'ensemble des autres revenus du ménage lorsque le revenu total du ménage par adulte pris en compte dans les conditions de ressources est inférieur au montant de l'assistance minimum garantie (voir point e) Exonération de ressources).

Le demandeur doit avoir demandé toutes les autres prestations de revenus complémentaires possibles avant de pouvoir bénéficier de l'assistance minimum.

Un ménage ne peut pas prétendre à l'assistance minimum garantie lorsque l'un des membres qui le composent :

- peut subvenir à ses besoins ;
- peut tirer un revenu de la vente ou de la location de biens qui ne sont pas utilisés par les membres du ménage ;
- est titulaire d'un contrat garantissant des soins à vie ;
- dispose d'autres sources de soutien ;
- a été radié des registres du chômage pour irrégularité ;
- a démissionné, convenu de mettre fin à son contrat de travail d'un commun accord avec l'employeur ou a été licenciée par ce dernier pour manquement à ses obligations contractuelles au cours des 12 mois précédant la demande d'assistance minimum garantie ;

Les deux dernières conditions liées au chômage et à la cessation des relations contractuelles d'emploi ne s'appliquent pas en cas d'épidémie ou de pandémie déclarée, de crise ou d'autre situation extraordinaire.

Le bénéfice de ces prestations n'est pas accordé aux personnes qui n'ont pas sollicité le soutien des personnes tenues à une obligation alimentaire à leur égard.

Minima non contributifs spécifiques - Prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées

Pas de droit à prestation lorsque le demandeur et/ou son conjoint :

- est depuis plus de 30 jours dans un établissement médical, social ou autre ;
- possède un patrimoine ou des droits patrimoniaux lui permettant de subvenir à ses besoins ;
- perçoit une pension de vieillesse, d'invalidité ou autre ou toute autre prestation de même nature.

e) Revenus non pris en compte (Exonération de ressources)

Les éléments suivants ne sont pas pris en compte dans les revenus du ménage : l'indemnité d'invalidité, le remboursement en espèces pour les soins et l'assistance, l'indemnisation financière des dépenses exposées par les familles d'accueil, l'assistance financière unique, l'allocation de logement, les avoirs financiers provenant de dons, l'assistance financière pour traitement médical dans le pays ou à l'étranger, les revenus de la vente de la propre production agricole ou tout autre type de revenus pour tous les membres du ménage ne dépassant pas 30.000 MKD au cours des 12 derniers mois. Dans le cas de l'assistance minimum garantie sont également exclus les revenus suivants : l'allocation pour enfant à charger, l'allocation spéciale (prestation en espèces pour les enfants ayant des besoins spéciaux), l'assistance financière unique versée à la naissance d'un enfant, l'allocation d'éducation, la pension alimentaire pour les enfants dans la limite de 6.000 MKD, les bourses d'étude, les allocations de panier et de déplacement ou toute indemnité pour la participation à des programmes de mesures actives pour l'emploi (p. ex. programmes de travail d'intérêt public, formation professionnelle), les indemnités de stage et de bénévolat, les revenus de travaux publics, saisonniers ou d'autres activités temporaires, les allocations en espèces versées aux étudiants en cours de formation ou de stage, les indemnités financières pour participation à la défense et à la sécurité nationale. L'assistance minimum garantie n'est pas prise en compte dans les revenus pour les droits aux prestations en espèces titre de la sécurité sociale pour les personnes âgées.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Le revenu global de la famille prend en compte les revenus du travail perçus en espèces, les revenus de tout type d'activités commerciales, les revenus de l'exploitation de terres agricoles et de parcelles de terrain, ainsi que tout autre type de revenus, y compris immobiliers. Pour les personnes bénéficiant de prestations d'assurance et d'assistance sociales, les montants de ces prestations sont pris en compte.

L'évaluation du niveau de vie de la famille pour déterminer les droits à l'assistance et/ou à l'aide sociale pendant la saison froide prend en compte la composition de la famille et le patrimoine mobilier et immobilier qu'elle possède ou dont elle a la jouissance.

La possession de certains biens mobiliers et immobiliers ainsi que certaines caractéristiques de la famille sont considérées comme des indicateurs de niveau de vie exprimés en points.

Si le total des points est supérieur au plafond fixé, la famille n'est pas éligible à l'aide accordée pour les périodes de froid.

FEDERATION DE RUSSIE

Principalement les personnes qui ont l'âge de la retraite.

SERBIE

Sont pris en compte :

Tous les revenus du ménage :

- salaires et revenus moyens du dernier trimestre ou, à défaut, d'une période inférieure ;
- allocations de chômage ;

- indemnités de licenciement ;
 - revenus du fermage, de la location de biens fonciers, immobiliers et autres, lorsqu'ils sont imposables ;
 - pensions alimentaires accordées sur décision de justice ;
 - revenus d'activités non déclarées, sur avis du centre d'action sociale.
- L'épargne bancaire, les avoirs en espèces, placements, etc. sont aussi pris en compte dans le revenu mensuel.

Il y a également des conditions de patrimoine :

Un ménage ne peut posséder plus que la surface habitable de base, soit une pièce par personne et des terres agricoles de 0,5 ha, à moins que ces biens ne soient hypothéqués pour couvrir les prestations en espèces.

Le demandeur n'a pas cédé de biens qu'il aurait pu utiliser à titre de garantie matérielle.

Aucun membre de la famille ne possède de biens (hormis le logement) dont la vente ou la location est susceptible de générer un revenu mensuel égal à 6 fois le montant de la prestation en espèce (ce qui représente à peu près le salaire national moyen).

Aucun membre de la famille n'a de contrat de rente viagère de la part d'une autre personne ou organisation.

La prestation en espèces peut être cumulée avec d'autres prestations de protection sociale.

Les éléments suivants ne sont pas pris en compte :

- les prestations familiales jusqu'à 4 enfants,
- les indemnités pour soins à un tiers (à l'exclusion des contrats de rente viagère),
- les revenus tirés des allocations et primes de départ en retraite,
- les revenus des élèves ou étudiants,
- les indemnités pour préjudice corporel (voir Tableau VII « Accidents du travail et maladies professionnelles »).

TURQUIE

Outre les revenus déclarés, les dépenses des membres de la famille et le patrimoine mobilier et immobilier sont également pris en compte.

Le revenu familial mensuel par tête ne doit pas dépasser un tiers du salaire minimum net (852,53 TRY en 2021).

UKRAINE

Pas de restrictions.

(dernière mise à jour 2019)

Conditions spécifiques relatives aux personnes en âge de travailler

ALBANIE

Tous les membres d'une famille qui sont aptes à travailler doivent prouver qu'ils recherchent un emploi et suivre des formations professionnelles.

Les familles et personnes bénéficiant de l'assistance économique et en âge de travailler doivent participer à des programmes de réinsertion sociale.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Aucune obligation d'accepter des offres d'emploi.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :

Pas de régime particulier.

Republika Srpska :

Les personnes capables de travailler n'ont pas le droit à l'assistance financière.

Les personnes suivantes sont considérées comme étant dans l'incapacité de travailler :

- les enfants jusqu'à 18 ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la scolarité normale, et au maximum jusqu'à 26 ans ;
- les personnes de plus de 65 ans ;

- les personnes présentant une incapacité permanente reconnue par une commission d'experts ;
- les femmes enceintes et au cours des 12 ou 18 mois suivant l'accouchement (dans le cas de jumeaux et pour chaque enfant à partir du troisième) ;
 - les pères, tuteurs et parents adoptifs d'un ou plusieurs enfants de moins d'un an.

District de Brčko :

Article 32 de la Loi relative à la protection sociale :

« (1) Le droit à une assistance financière exceptionnelle (ci-après assistance exceptionnelle est reconnu aux personnes qui ont besoin d'une forme adaptée de protection sociale en raison de circonstances particulières.

(2) Les conditions à remplir pour bénéficier de cette assistance exceptionnelle sont les suivantes :

- a) résider sur le territoire du District de Brčko depuis au moins deux ans sans interruption au moment de la demande ;
- b) n'avoir aucun proche tenu par une obligation alimentaire à son endroit, sauf lorsque celui-ci est dans l'incapacité de remplir cette obligation ;
- c) disposer d'un revenu mensuel inférieur à 45% du salaire mensuel moyen ;
- d) ne pas posséder plus de 2 dounams (20 ares) de terres ;
- e) ne pas disposer de plus d'un logement ;
- f) la situation de nécessité sociale ne peut pas être couverte au titre d'une autre loi ou réglementation.

Article 21 : « Est réputée se trouver en situation de nécessité sociale toute personne nécessitant une forme appropriée de protection sociale en raison de circonstances particulières liées à une catastrophe naturelle, au fait d'avoir émigré, au rapatriement, au décès d'un ou plusieurs membres de son foyer, à la fin d'un traitement, à une incapacité de travail, à sa libération après avoir purgé une peine de prison ou fait l'objet d'une mesure éducative. »

GEORGIE

Néant.

MONTENEGRO

De plus, il ne faut pas que l'intéressé ou un membre de sa famille ait perdu son emploi de sa propre volonté, avec son accord, par sa faute ou pour des raisons disciplinaires ou pénales, à moins que la cessation de l'emploi date de plus d'un an ou que l'intéressé ait été atteint d'une incapacité de travail après la cessation de l'emploi. Il ne doit pas avoir eu de rupture conventionnelle du contrat de travail avec versement d'une indemnité supérieure à dix fois le montant du salaire mensuel moyen, taxes et cotisations sociales comprises, conformément à une loi spéciale, à moins que la rupture conventionnelle avec indemnité date de plus de trois ans. L'intéressé ne doit pas non plus avoir exercé son droit à des indemnités de licenciement, à moins que plus de six mois se soient écoulés depuis le paiement de ces indemnités.

MACEDOINE DU NORD

1) Minimum général non contributif - Assistance minimum garantie

Toutes les personnes composant le ménage qui sont sans emploi et sont en capacité de travailler doivent être inscrites comme demandeurs d'emploi actifs auprès de l'Agence pour l'emploi (sauf en période de pandémie ou de situation extraordinaire). Un plan individuel est établi pour l'activation des membres les plus employables du ménage. Les membres du ménage sans emploi doivent se déclarer tous les mois et accepter tout emploi adapté ainsi que toute offre de formation, de qualification, d'emploi subventionné, etc., faite par l'Agence pour l'emploi. L'assistance minimum garantie est suspendue pendant 12 mois (3 mois en période d'épidémie, de pandémie ou d'autre situation extraordinaire) si le bénéficiaire ne s'inscrit pas à l'Agence pour l'emploi ou refuse un emploi adapté ou une offre de formation ou se soustrait deux fois de suite à toute autre obligation figurant sur le plan individuel. La prestation n'est pas suspendue pour un parent isolé ou pour un membre du ménage handicapé sauf s'il s'agit de la personne même qui n'a pas respecté les conditions.

Les bénéficiaires de l'assistance minimum garantie peuvent être mobilisés pour des travaux d'intérêt public. En cas de refus, les personnes concernées sont considérées comme des membres du ménage pour le calcul du revenu total du ménage mais n'ont pas le droit aux prestations pendant une durée de 12 mois (perte partielle de droits pour le ménage).

Sont exemptées de ces obligations :

- les personnes scolarisées,
- les personnes de plus de 60 ans ;
- les personnes handicapées ;
- les femmes enceintes dans le mois précédant l'accouchement et l'un des parents qui s'occupe du nouveau-né jusqu'à l'âge de neuf mois ;
- les personnes qui exercent une activité salariée ;
- les personnes exerçant des travaux d'agriculture ou d'élevage ou toute autre activité ;
- les personnes exerçant une activité artisanale ou toute activité professionnelle.

Il n'y a pas d'obligation de suivre un programme de réhabilitation pour les bénéficiaires qui sont en âge de travailler mais sont atteints d'une incapacité de travail.

2) Minima non contributifs spécifiques - Prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées

Non applicable.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Pas de régime particulier.

FEDERATION DE RUSSIE

Pas d'obligation de rechercher un emploi.

SERBIE

Le bénéficiaire doit être inscrit au chômage ; il ne peut pas refuser les offres d'emploi qui lui sont faites, les propositions de travail à temps partiel, les emplois saisonniers, les formations professionnelles, apprentissages ou cours d'enseignement primaire.

TURQUIE

Non applicable.

UKRAINE

Les personnes en âge de travailler et qui sont sans emploi doivent être inscrites auprès des services de l'emploi et disposées à travailler

(dernière mise à jour 2019)

Autres conditions

ALBANIE

ARMENIE

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :
Pas de régime particulier.

Republika Srpska :
Toutes les personnes reconnues dans l'incapacité de travailler ont droit à une assistance financière dans les mêmes conditions.

GEORGIE

MONTENEGRO

Pour avoir droit à la prestation familiale en espèces, il faut en outre que l'intéressé et les membres de sa famille remplissent les conditions suivantes :

- ne pas posséder plus de deux têtes de bétail, de machines agricoles et de construction ou d'autres outils de travail ou moyens d'exercer une activité commerciale ;
- ne pas posséder de véhicule à moteur, sauf lorsque celui-ci est destiné à transporter un membre de la famille bénéficiaire de l'allocation pour soins et assistance par un tiers ;
- ne pas avoir conclu de contrat de prise en charge à vie, sauf avec le Centre d'action sociale.

MACEDOINE DU NORD

Pas d'autres conditions.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

FEDERATION DE RUSSIE

SERBIE

Pas d'autres conditions.

TURQUIE

Non applicable.

UKRAINE

Non applicable.

(dernière mise à jour 2019)

Revenu minimum garanti

Détermination des ressources minimum: a) Niveau et suffisance des ressources actuelles; b) Unité domestique pour le calcul des prestations; c) Impact de la composition de la famille

ALBANIE

Le montant mensuel de l'assistance économique est fixé par le Conseil des ministres en fonction de la structure de la famille.

L'unité familiale (le ménage).

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Décision prise par le gouvernement en fonction des ressources disponibles.

L'unité domestique est le ménage.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :

Pas de régime particulier.

Republika Srpska :

Les ressources financières sont jugées insuffisantes lorsque le revenu disponible est inférieur au montant de l'assistance financière prévu par la loi :

- pour une personne seule : 15 % de la base (135,90 BAM),
- pour une famille de deux personnes : 20 % de la base (181,20 BAM),
- pour une famille de trois personnes : 24 % de la base (217,44 BAM),
- pour une famille de quatre personnes : 27 % de la base (244,62 BAM),

- pour une famille de cinq personnes ou plus : 30 % de la base (271,80 BAM).

Les revenus et salaires de chacun des membres de la famille ainsi que le revenu total de la famille sont pris en compte.

District de Brčko :

Article 2, paragraphe (2), de la Loi relative à la protection sociale : « Est considérée comme une situation de nécessité sociale une situation dans laquelle une personne ou une famille a besoin d'une aide pour surmonter des difficultés sociales et satisfaire ses besoins élémentaires de subsistance.

Article 28 : Les droits de protection sociale reconnus en vertu de la présente loi sont les suivants :

1. services sociaux et autres interventions professionnelles ;
2. assistance financière et matérielle ;
3. formation professionnelle et à la vie courante pour les enfants et adultes handicapés ;
4. placement dans un établissement de protection sociale ou dans une autre famille ;
5. soins et aide à domicile.

Chacun de ces droits est régi par les dispositions de la Loi relative à la protection sociale établissant les conditions à remplir pour en bénéficier.

GEORGIE

La méthode d'évaluation indirecte des ressources utilisée par les pouvoirs publics géorgiens pour évaluer la situation socioéconomique des ménages socialement vulnérables se base sur de nouveaux postes facilement vérifiables et potentiellement générateurs de revenus ainsi que sur d'autres critères, tels que le minimum de subsistance. Le montant des prestations accordées aux ménages dépend du nombre de points obtenus à l'issue de ce calcul et du nombre de personnes que compte la famille.

MONTENEGRO

Les facteurs pris en compte sont les suivants :

- revenus,
- taille de la famille,
- ressources.

MACEDOINE DU NORD

1) Minimum général non contributif

a) Niveau et suffisance des ressources actuelles

Le revenu mensuel total perçu par le ménage au cours des trois mois précédents doit être inférieur au montant de l'assistance minimum garantie, soit 4.080 MKD par adulte en équivalent mensuel (ce qui représente 27,3 % du salaire minimum).

b) L'unité domestique prise en compte pour le calcul des prestations est le ménage. Il comprend les membres de la famille et les autres proches (qui ne sont pas tenus par une obligation alimentaire les uns à l'égard des autres) qui participent aux frais et dépenses du ménage.

c) Impact de la composition de la famille

L'ensemble des revenus gagnés au cours des trois derniers mois par l'ensemble des personnes composant le ménage concerné est utilisé pour calculer le montant de l'assistance. Ce montant varie en fonction de la taille du ménage, la base étant majorée selon une équivalence barémique pour tout autre membre du ménage.

Le barème pour les différents membres du ménage est le suivant : 1 pour un adulte, 1,5 pour deux adultes, 1,9 pour trois adultes, 2,3 pour quatre adultes et 2,5 pour cinq adultes ou plus, plus 0,1 par enfant, 0,5 si le ménage compte une personne handicapée, 0,2 par personne de plus de 65 ans et 0,5 dans le cas d'un parent isolé.

2) Minima non contributifs spécifiques - Prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées

a) Niveau et suffisance des ressources actuelles

La prestation est accordée aux personnes qui ont atteint l'âge de 65 ans, qui n'ont pas le droit à une pension et n'ont eu aucun revenu au cours des trois mois précédents.

b) L'unité domestique prise en compte pour le calcul des prestations est la famille constituée du demandeur qui remplit les conditions d'âge et de son conjoint ou partenaire.

c) Impact de la composition de la famille

Le montant de la prestation est fixé à 6.121 MKD (41,3 % du salaire minimum). La composition de la famille n'a pas d'incidence sur le montant des prestations.

Pas de suppléments spéciaux pour des catégories spécifiques.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

L'aide sociale est accordée aux familles qui remplissent les critères de base suivants :

- le revenu mensuel de la famille est inférieur au revenu mensuel minimum garanti calculé conformément à l'article 7 de la Loi n° 133-

XVI du 13 juin 2008 ;

- la situation professionnelle des adultes de la famille est conforme aux critères fixés par l'article 5 de la Loi n° 133-XVI du 13 juin 2008 relative à l'aide sociale ;
- le total des points servant à établir le niveau de vie de la famille (en vertu de l'annexe 5 du Règlement définissant les modalités d'établissement et de versement de l'aide sociale, approuvé par le décret gouvernemental n° 1167 du 16 octobre 2008) doit être inférieur ou égal au plafond fixé par ce règlement.

Seuls les foyers remplissant l'ensemble de ces critères ont droit à l'aide sociale pour les périodes de froid.

Le montant mensuel de l'aide sociale correspond à la différence entre le revenu mensuel minimum garanti pour la famille concernée et son revenu mensuel total.

FEDERATION DE RUSSIE

Le minimum de subsistance est fixé officiellement pour l'ensemble de la Fédération et pour tous les sujets de la Fédération ; il varie selon les catégories de population (enfants, hommes/femmes en âge de travailler et retraités).

Le calcul du minimum de subsistance est basé sur le prix d'un panier de biens de consommation et les indices de prix de consommation, de produits alimentaires, de produits non-alimentaires, et des services. Le montant est publié trimestriellement.

Le panier de biens de consommation comprend une quantité minimale de produits alimentaires, de produits non-alimentaires, et des services, dont le coût est déterminé par rapport au coût de produits alimentaires.

Le panier de biens de consommation pour l'ensemble de la Fédération de Russie est déterminé par la loi fédérale, pour les sujets de la Fédération - par les organes législatifs (représentatifs) des sujets.

Conformément à la procédure établie par le Gouvernement de la Fédération de Russie, le montant du minimum de subsistance est fixé par le ministère du Travail, en accord avec le ministère des Finances et le ministère du développement économique.

Le minimum de substance pour l'ensemble de la Fédération de Russie pour le quatrième trimestre de 2018 était de 10.213 RUB, de 11.069 RUB pour les actifs; de 8.464,00 RUB pour les pensionnés et de 9.950 RUB pour les enfants.

A Moscou, au quatrième trimestre 2018, le minimum de substance par habitant était de 16.087,00 RUB, de 18.376 RUB pour les actifs, de 11.424 RUB pour les pensionnés et de 13.747 RUB pour les enfants.

Au quatrième trimestre 2018, le minimum de subsistance minimum par habitant était dans la République de Mordovia: de 8.503 RUB. Le maximum était dans la district autonome de Chukotka: de 21.606 RUB.

En 2018, le montant moyen du minimum de subsistance par habitant était de 10.287 RUB. Il était de 11.125 RUB pour la population en âge de travailler, de 8.483 RUB pour les retraités et de 10.150 RUB pour les enfants.

SERBIE

Les personnes ou ménages dans le besoin sont ceux qui perçoivent un revenu inférieur au minimum de la sécurité sociale fixé par la loi.

Les personnes dans l'incapacité de travailler (ceux qui ont dépassé l'âge normal de la retraite, les enfants de moins de 15 ans - ou de 26 ans s'ils poursuivent des études -, les personnes handicapées, les femmes enceintes ou les parents en congé parental ou qui s'occupent d'un enfant malade, les personnes sans emploi qui s'occupent d'un membre de leur famille bénéficiant de soins de longue durée), les ménages dont tous les membres sont dans l'incapacité de travailler et les familles monoparentales ont droit à une prestation en espèces majorée.

Leur gestion est centralisée et leur financement est assuré par l'Etat.

L'unité domestique prise en compte pour le calcul des prestations est la personne seule ou le ménage.

Le niveau des prestations dépend du nombre d'adultes et d'enfants que compte une famille dans le besoin.

TURQUIE

La Fondation d'assistance et de solidarité sociale détermine le niveau d'indigence des demandeurs.

Le revenu familial par tête est pris en compte pour déterminer les droits.

La pension est calculée en fonction du coefficient salarial des fonctionnaires.

UKRAINE

Décision du gouvernement fondée sur le seuil de pauvreté relatif, mais dans la limite des ressources budgétaires.

(dernière mise à jour 2019)

Niveau de revenu minimum

ALBANIE

Après avoir été testé dans trois régions pilotes, le nouveau système d'assistance économique a été déployé à partir de janvier 2018.

En fonction de leur composition, les familles dans le besoin perçoivent les aides suivantes :

- 1.800,00 ALL pour le premier membre de la famille figurant sur le certificat de famille ;
- 1.260,00 ALL pour les autres membres de la famille âgés de plus de 18 ans ;
- 900,00 ALL pour les membres de la famille âgés de moins de 18 ans.
- Si le ménage se compose d'une seule personne en âge de travailler, le montant de l'assistance économique est de 2.600,00 ALL.

Le montant de l'assistance économique accordée aux victimes de la traite d'êtres humains ou de violences domestiques, aux orphelins et aux triplés se monte à 3.000,00 ALL par mois.

Pour les quadruplés, il est de 4.000,00 ALL par mois et par enfant et pour les quintuplés de 5.000,00 ALL par mois et par enfant.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

- Montant de base : 18.000 AMD par mois.

Montants forfaitaires :

- 50.000 AMD pour un nouveau-né.
- 50.000 AMD en cas de décès d'un membre de la famille.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :

Pas de régime particulier.

Republika Srpska :

Les montants sont fixés par la loi et dépendent seulement du nombre de personnes que compte la famille (comme exposé ci-dessus). Le montant perçu peut être inférieur au montant indiqué si la personne ou la famille concernée perçoit des revenus, dont le montant ne doit cependant pas dépasser celui de la prestation d'assistance financière.

Le montant mensuel de la prestation est fixé en pourcentage du salaire net moyen en Republika Srpska au cours de l'année précédente :

- pour une personne seule : 15 % de la base (135,90 BAM),
- pour une famille de deux personnes : 20 % de la base (181,20 BAM),
- pour une famille de trois personnes : 24 % de la base (217,44 BAM),
- pour une famille de quatre personnes : 27 % de la base (244,62 BAM),
- pour une famille de cinq personnes ou plus : 30 % de la base (271,80 BAM).

District de Brčko :

Le montant des prestations versées au titre de l'assistance financière de base permanente est fixé par les dispositions de l'article 39 de Loi relative à la protection sociale : « Le montant de l'assistance financière de base permanente est égal à 21 % du salaire moyen du trimestre précédent dans le District de Brčko. » À titre d'exemple, en avril 2020, il était de 198,00 BAM.

Article 43a : « Le montant de l'allocation pour soins et assistance par une tierce personne est calculé comme suit : a) en cas de dépendance totale, 25 % du salaire moyen de l'année précédente dans le District ;

b) en cas de dépendance lourde, 18 % du salaire moyen de l'année précédente dans le District ;

c) en cas de dépendance modérée, 12 % du salaire moyen de l'année précédente dans le District ;

d) en cas de dépendance légère, 7 % du salaire moyen de l'année précédente dans le district. »

À titre d'exemple, en avril 2020, ces montants étaient les suivants :

64,00 BAM pour 7 %,
110,00 BAM pour 12 %,
165,00 BAM pour 18 %,
229,00 AM pour 25 %.

GEORGIE

- 50,00 GEL par membre du foyer dont le nombre de points est compris entre 30001 et 57000 ;
- 40,00 GEL par membre du foyer dont le nombre de points est compris entre 57001 et 60000 ;
- 30,00 GEL par membre du foyer dont le nombre de points est compris entre 60001 et 65000.
- 50,00 GEL par mois par membre du foyer de moins de 16 ans pour les ménages dont le nombre de points est compris entre 65001 et 100000.

Dans le cadre du « Programme national ciblé de limitation des dommages causés par l'infection par le nouveau coronavirus SARS-COV-2 (COVID-19) », une aide de l'état, d'un montant variable en fonction du nombre de personnes dans la famille, a été accordée pour 6 mois aux familles inscrites dans la base de données des familles socialement vulnérables avec un score de vulnérabilité compris entre 60.001 et 100.000 points. Le montant de cette aide est de 70 GEL pour les ménages unipersonnels, de 90 GEL pour les familles de deux personnes. Dans les autres cas, le montant est de 35 GEL par personne dans la famille. De plus, une indemnité de 100 GEL est versée aux familles comptant au moins trois enfants de moins de 16 ans qui sont inscrites dans la base de données des familles socialement vulnérables avec un score de vulnérabilité supérieur à 100.000 points.

MONTENEGRO

Montant mensuel de la prestation familiale en espèces :

- ménage unipersonnel : 68,57 EUR ;
- famille de deux personnes : 82,34 EUR ;
- famille de trois personnes : 98,83 EUR ;
- famille de quatre personnes : 116,67 EUR ;
- famille de cinq personnes ou plus : 130,36 EUR.

MACEDOINE DU NORD

1) Minimum général non contributif - Assistance minimum garantie

La base de calcul est définie en nominal ; elle est de 4.080 MKD pour un ménage unipersonnel (soutien de famille, c'est-à-dire le demandeur de la prestation) ; elle est indexée sur l'indice du coût de la vie au cours de l'année précédente.

La base est augmentée d'un coefficient de 0,5 pour le deuxième adulte du ménage, de 0,4 pour le troisième adulte et de 0,2 pour le cinquième adulte. Elle est augmentée de 0,1 par enfant. Pour les membres du ménage dans l'incapacité de travailler en raison d'un handicap ou d'une maladie, la base est majorée de 0,5 pour la première personne concernée et de 0,2 pour la deuxième et la troisième personne. Enfin, la base est majorée de 0,5 dans le cas d'un parent isolé.

Le montant de la prestation perçue est égal à la différence entre le montant calculé de l'assistance minimum garantie (AMG) et le revenu total du ménage.

Exemple pour un couple avec deux enfants âgés de 5 et 10 ans, les deux parents étant chômeurs et la famille n'ayant pas d'autres sources de revenus. La taille de ce ménage ramené en équivalent adultes étant de 1,7 (1,5 pour les deux adultes et 0,2 pour les enfants), le seuil d'éligibilité est de 6.936 MKD par mois (4.080 * 1,7), ce qui est également le montant des droits à l'AMG étant donné que le ménage n'a aucun revenu.

Le ménage étant éligible à l'AMG, il a le droit à l'allocation d'énergie de 1.020 MKD pendant les six mois d'hiver.

Le montant de l'allocation pour enfant à charge et de l'allocation d'éducation dépend de l'âge des enfants. Pour l'enfant de moins de six ans et l'enfant à l'école primaire, l'allocation pour enfant à charge est de 1.632 MKD par mois. Pour l'enfant scolarisé dans le primaire, le total des droits est de 2.346 MKD (1.632 pour l'allocation pour enfant à charge et 714 MKD pour l'allocation d'éducation). Au total, ce ménage recevra 10.302 MKD par mois (69 % du revenu minimum).

2) Minima non contributifs spécifiques - Prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées

Montant forfaitaire de 6.121 MKD indépendamment de la taille de la famille.

Cette prestation est versée mensuellement.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Le revenu minimum mensuel garanti versé pour chaque membre de la famille est le suivant :

- 100 % du revenu mensuel minimum garanti pour le demandeur ;
- 70 % du revenu mensuel minimum garanti pour chacun des autres adultes de la famille
- 75 % du revenu mensuel minimum garanti pour chaque enfant ;
- plus 30 % du revenu mensuel minimum garanti par adulte handicapé ;

- plus 50 % du revenu mensuel minimum garanti par enfant handicapé ;
- plus 10 % du revenu mensuel minimum garanti si la personne handicapée est le seul adulte de la famille.

Pour déterminer les revenus de la famille, un abattement de 200 MDL est appliqué aux allocations familiales mensuelles et aux salaires perçus par chaque membre de la famille.

FEDERATION DE RUSSIE

Au 1er janvier 2020, le montant de la pension sociale de vieillesse était de 5.283,84 RUB. Au 1er avril 2020, il a été porté à 5.606,15 RUB.

La pension sociale de vieillesse est revalorisée annuellement au 1er avril en tenant compte de l'augmentation du minimum de subsistance d'un retraité en Fédération de Russie au cours de l'année précédente.

SERBIE

La base de calcul est de 8.626 RSD en janvier 2021 (14 % du salaire net moyen).

Les seuils de revenus utilisés pour les familles sont les suivants (en janvier 2021) :

- une personne : 1 fois la base de calcul, c'est-à-dire 8.626 RSD (14 % du salaire net moyen);
- autres membres adultes de la famille : 0,5 fois la base de calcul par personne, soit 4.313 RSD (7 % du salaire net moyen) ;
- enfants de moins de 18 ans : 0,3 fois la base de calcul par enfant, soit 2.588 RSD (4 % du salaire net moyen).

La prestation est versée pour un maximum de six membres d'une famille.

Ménage composé de deux adultes : 12.929 RSD (20 % du salaire net moyen).

Famille de 3 personnes (1 adulte et 2 enfants) : 13.802 RSD (22 % du salaire net moyen).

Famille de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) : 18.115 RSD (29 % du salaire net moyen).

Majoration par personne/famille : 20 % de la prestation en espèces de base.

TURQUIE

En 2021 :

Pension de vieillesse : 763,67 TRY.

Pension d'invalidité pour un taux d'incapacité d'au moins 70 % : 914,41 TRY.

Pension d'invalidité pour un taux d'incapacité compris entre 40 % et 69 % : 609,61 TRY.

Pension pour les personnes s'occupant de proches invalides de moins de 18 ans : 609,61 TRY.

Pension pour les personnes atteintes de silicose avec un taux d'incapacité de 15 % à 34 % : 1.317,23 TRY.

Pension pour les personnes atteintes de silicose avec un taux d'incapacité de 35 % à 54 % : 1.505,41 TRY.

Pension pour les personnes atteintes de silicose avec un taux d'incapacité de 55 % ou plus : 1.677,45 TRY.

(Il s'agit de montants mensuels. Ces montants sont triplés pour les personnes qui perçoivent les versements trimestriellement.)

UKRAINE

L'assistance sociale pour les personnes dans l'incapacité de travailler est fixée en proportion du revenu de subsistance (1.853 UAH) dans les conditions suivantes :

- 1) 100% pour les invalides de catégorie I et les femmes qui ont reçu le titre honorifique de « mère héroïque » ;
- 2) 80% pour les invalides de catégorie II ;
- 3) 60% pour les invalides de catégorie III ;
- 4) 50% pour les prêtres et les membres du clergé, sur attestation d'activité dans ce secteur ;
- 5) 30% dans les autres cas.

(dernière mise à jour 2019)

Durée de versement et délais

ALBANIE

Versement de la prestation limité à 5 ans.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Jusqu'au changement de la situation de la famille ou du seuil minimal fixé par le gouvernement.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :

Pas de régime particulier.

Republika Srpska :

Cette prestation est accordée aussi longtemps que l'intéressé en remplit les conditions, sans durée maximale. Le Centre d'action sociale contrôle les conditions d'obtention de la prestation une fois par an et revalorise le montant de la prestation en fonction de l'évolution du salaire net moyen dans la Republika Srpska.

La prestation cesse lorsque l'intéressé est condamné à une peine de prison de plus de 30 jours et dans les autres cas où l'intéressé est entièrement logé, nourri et vêtu.

District de Brčko :

L'assistance financière de base permanente et l'allocation pour soins et assistance par une tierce personne de base sont accordées de manière permanente (jusqu'au décès du bénéficiaire, les droits aux prestations de protection sociale étant personnels et non transférables). La durée minimum est de 2 ans.

GEORGIE

Pas de limite dans le temps, la seule condition prise en compte étant la situation socioéconomique du ménage. L'évaluation des ressources est réalisée au moins une fois tous les quatre ans, mais les familles peuvent demander une nouvelle évaluation lorsqu'elles estiment que leur situation s'est détériorée.

Afin de limiter les conséquences dommageables de la pandémie mondiale, les procédures administratives à remplir pour le versement de diverses prestations en espèces ont été suspendues. Les allocations de subsistance suspendues ont été restaurées et l'aide financière aux familles bénéficiaires de l'allocation de subsistance a été étendue en continu.

MONTENEGRO

Il n'y a pas de durée limite aussi longtemps que les conditions d'ouverture du droit sont remplies.

MACEDOINE DU NORD

1) Minimum général non contributif - Assistance minimum garantie

L'assistance minimum garantie peut être renouvelée indéfiniment si la situation de besoin dans laquelle se trouvent les bénéficiaires persiste. Le Centre d'action sociale réexamine d'office la situation des demandeurs au moins une fois par an et peut revoir les montants accordés. Les bénéficiaires doivent informer le Centre d'action sociale compétent de tout changement susceptible de modifier leurs droits au titre de ces prestations dans les 15 jours à compter de la date à laquelle ils en ont eu connaissance (30 jours en cas d'épidémie, de pandémie ou autre situation extraordinaire).

Les montants ne sont pas dégressifs. Les périodes antérieures au cours desquelles cette prestation a été perçue n'ont pas d'effet sur les conditions.

2) Minima non contributifs spécifiques - Prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées

Mêmes règles que pour l'assistance minimum garantie.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Le droit à l'aide sociale, établi à la demande, est accordé pour une durée n'excédant pas deux ans. Il est revu à chaque changement susceptible de modifier le droit à l'aide sociale ou son montant.

FEDERATION DE RUSSIE

Les demandeurs est leurs proches d'un même ménage

SERBIE

Prestation versée aussi longtemps que le bénéficiaire remplit les conditions d'ouverture de droits. Pour les familles dont la majorité des membres sont aptes au travail, les prestations sont limitées à 9 mois par année calendaire.

Les droits sont contrôlés annuellement. Lorsque la famille compte des personnes aptes au travail, la révision se fait tous les six mois.

TURQUIE

Pas de durée limite de versement pour ces prestations aussi longtemps que les conditions requises sont remplies.
Les prestations sont versées par avance trimestriellement (en mars, juin, septembre et décembre).

UKRAINE

Pas de limite.

(dernière mise à jour 2019)

Indexation

ALBANIE

Les prestations versées aux personnes invalides sont indexées annuellement sur les prix à la consommation.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Décision unilatérale prise par le gouvernement en fonction des ressources.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH et District de Brčko :
Pas de régime particulier.

Republika Srpska :

Le Centre d'action sociale revalorise le montant des prestations en fonction de l'évolution du salaire net moyen dans la Republika Srpska

GEORGIE

Pas de dispositions particulières

MONTENEGRO

Revalorisation semestrielle égale à 50 % de l'évolution des prix à la consommation et 50 % de l'évolution du salaire national au cours du semestre précédent.

À titre exceptionnel, si le résultat obtenu est négatif, les prestations ne sont pas revalorisées.

MACEDOINE DU NORD

Règle générale : Revalorisation en début de chaque année en fonction de l'évolution du coût de la vie l'année précédente.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

En application de l'article VI de la Loi no 37/2020 portant modification de divers actes législatifs, l'article 7(3) de la Loi no 133/2008 relative à l'aide sociale a été modifié. Le revenu mensuel minimum garanti est désormais indexé semestriellement, au 1er avril et au 1er octobre. Au 1er avril, le coefficient d'indexation est égal au taux d'inflation enregistré au second semestre de l'année précédente.

Au 1er octobre, il correspond au taux d'inflation du premier semestre de l'année en cours. Le coefficient d'indexation est fixé par le gouvernement.

Au 1er avril 2020, le revenu minimum garanti pour l'aide sociale était de 1.107 MDL.

Au 1er avril 2021, le revenu minimum garanti pour l'aide sociale était de 1.151 MDL.

FEDERATION DE RUSSIE

Contexte régional.

Principalement, les revenus officiels sont pris en compte (sous la forme d'une pension, prestations sociales, etc).

SERBIE

Les prestations sont revalorisées semestriellement, au 1er avril et au 1er octobre, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours des 6 derniers mois.

TURQUIE

La pension est calculée tous les six mois en fonction du coefficient salarial des fonctionnaires.

UKRAINE

Tous les revenus et biens du ménage concerné.

(dernière mise à jour 2019)

Suppléments

Allocations de logement et de chauffage

ALBANIE

Décision du Conseil des Ministres (DCM) n° 565 du 9 août 2006 relative à la protection des groupes vulnérabilisés par l'augmentation du prix de l'électricité, telle que modifiée.

DCM n° 8 du 14 janvier 2015 relative à la protection des groupes vulnérables à la suite de la suppression de la limite de consommation à 300 kWh par mois.

Dans le cadre de la stratégie du secteur énergétique, l'autorité de régulation détermine le prix de l'électricité en fonction de la situation de la compagnie d'électricité. Pour protéger les catégories vulnérables, ce prix a été divisé en deux classes de consommation (le prix est plus faible jusqu'à 300 kWh et plus élevé au-delà). La Décision n° 569 protège les catégories vulnérables (personnes handicapées, invalides, retraités, etc.) en les remboursant à 100%. La décision n° 8 porte sur l'aide accordée après la suppression de la limite de consommation de 300 kWh. Pour l'ensemble de la population, cette suppression a eu pour effet de faire diminuer le prix, mais pour les personnes dont la consommation est inférieure à cette limite, le prix a augmenté.

L'article 24 de la loi n° 9232/2004 relative aux programmes sociaux de logement définit les procédures d'attribution des allocations de logement comme suit :

1. Lorsque le loyer du logement social représente plus de 25% du revenu net du ménage, celui-ci a droit à une allocation de logement dont le montant est égal à la différence entre le loyer effectif et le loyer raisonnable

2. Priorité est donnée à des catégories déterminées :

- a) personnes ayant le statut d'orphelins ;
- b) personnes invalides ;
- c) rapatriés (émigrés) ;
- d) travailleurs immigrés ;
- e) familles roms ;
- f) autres.

Dans les localités où il n'y a pas de logements sociaux, les familles à faibles revenus peuvent recevoir une prime de logement qu'elles peuvent utiliser pour louer un appartement sur le marché.

DCM n° 404 du 20 juin 2012 relative à la fixation du montant, des critères et des procédures d'attribution du remboursement des frais de téléphone et d'électricité accordée aux aveugles, aux paraplégiques et aux tétraplégiques.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Néant

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH : Pas de régime particulier.

Republika Srpska : Il n'y a pas de prestations de cette nature.

La Loi sur le logement social définit celui-ci comme une prestation de logement assurée sous la forme de la mise à disposition d'un logement sous bail à but non lucratif pour toute la durée nécessaire, c'est-à-dire aussi longtemps que le besoin d'un logement social est avéré.

Pour les personnes déplacées, les rapatriés et les réfugiés, des solutions de logement alternatives sont offertes conformément à la Loi relative aux personnes déplacées, aux rapatriés et aux réfugiés.

District de Brčko :

Dans le District de Brčko, l'Office d'administration de l'immobilier public met à disposition du Département des personnes déplacées, des réfugiés et du logement des appartements dans cinq zones d'installation de réfugiés afin d'héberger à titre provisoire des personnes en situation de nécessité sociale. Un fonds pour le logement a également été créé dans le cadre du programme de logement social placé sous l'égide du Département des personnes déplacées, des réfugiés et du logement.

Dans le cadre du programme de mesures sociales, le District a pris des décisions approuvant le financement de la prise en charge d'une partie de la consommation d'électricité et, depuis deux ans, des autres services collectifs pour les bénéficiaires du programme de mesures sociales (retraités aux pensions modestes, bénéficiaires de l'assistance financière permanente, familles avec des enfants présentant des besoins particuliers, personnes d'un certain âge inscrites au chômage, invalides de guerre (RVI) avec des pensions n'excédant pas 371,77 BAM).

GEORGIE

Les familles nombreuses (au moins quatre enfants de moins de 18 ans) qui ont moins de 300 000 points perçoivent une allocation mensuelle d'électricité de 20 GEL, majorée de 10 GEL par enfant supplémentaire.

MONTENEGRO

Programme de subvention de l'électricité pour certaines catégories de bénéficiaires.

MACEDOINE DU NORD

En vertu de la Loi sur la protection sociale, les bénéficiaires de l'AMG ont droit à l'allocation de logement (Додаток за домување). Elle est financée par les collectivités locales, qui en fixent le montant.

L'allocation de logement, financée par le budget de l'État, est également accordée après la fin de la tutelle aux orphelins et aux enfants privés de soins parentaux de 18 à 26 ans lorsqu'ils n'ont pas de moyens de subsistance (le revenu total doit être inférieur à 5.600 MKD par membre de la famille et par mois), n'ont pas de logement et ne sont pas hébergés en famille d'accueil ou en institution non familiale.

Montant de l'allocation de logement (location) :

- jusqu'à 4.000 MKD pour une personne seule ;
- jusqu'à 6.000 MKD pour un ménage de deux personnes ;
- jusqu'à 8.000 MKD pour une famille de trois personnes ou plus.

Montant du loyer et des charges (électricité, chauffage, eau et ordures) pris en charge :

- jusqu'à 1.500 MKD pour une personne seule ;
- jusqu'à 2.000 MKD pour un ménage de deux personnes ;
- jusqu'à 2.500 MKD pour une famille de trois personnes ou plus.

Le montant de l'aide financière au logement est revalorisé annuellement en fonction du taux d'inflation de l'année précédente.

Une indemnité d'hébergement en foyer peut être versée aux élèves et étudiants assidus.

Les bénéficiaires qui sont propriétaires de leur maison peuvent utiliser l'allocation de logement pour les travaux de réparation et d'aménagement.

Cette allocation est indépendante de l'assistance minimum garantie et doit donc faire l'objet d'une demande distincte.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

L'aide accordée pour la saison froide est une prestation mensuelle forfaitaire en espèces versée aux familles défavorisées pour les mois de janvier à mars et de novembre et décembre, selon les modalités définies par la législation en vigueur. Son montant est de 500 MDL par mois.

Le versement de l'aide pour la saison froide est effectué par le dispositif d'aide sociale.

Le décret gouvernemental n° 578 du 27 novembre 2019 modifiant le décret gouvernemental n° 1167/2008 a porté le montant de l'aide pour la saison froide de 350 à 500 MDL par mois à compter du mois de novembre 2019.

FEDERATION DE RUSSIE

Les frais de logement et des services connexes sont subventionnés en fonction du revenu pour certaines catégories de la population (par exemple, retraités, anciens combattants, personnes handicapées).

Des aides peuvent par exemple être versées lorsque les frais de logement dépassent 20 % du revenu.

SERBIE

Les bénéficiaires d'aides en espèces ont droit, en fonction de la taille de la famille, à des réductions sur le prix de l'électricité, de l'eau et d'autres services publics (réduction de 10% à 40%). Cette réduction est de la compétence des collectivités locales.

TURQUIE

Non applicable

UKRAINE

Le remboursement des frais de chauffage (aides au logement) est accordé aux familles à faibles revenus, sous condition de ressources. Les dépenses de chauffage ne doivent pas représenter plus de 20% du revenu familial. Si la famille ne compte aucune personne apte à travailler, ces dépenses ne devraient pas dépasser 15% de son revenu.

Autres suppléments - espèces

ALBANIE

ARMENIE

AZERBAIDJAN

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :
Pas de régime particulier.

Republika Srpska : Pas de prestations de cette nature.

District de Brčko :
Voir ci-dessus.

GEORGIE

MONTENEGRO

Néant.

MACEDOINE DU NORD

L'allocation d'énergie est accordée à tous les ménages bénéficiaires de l'AMG ou de la prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées. Il s'agit d'une prestation saisonnière versée pendant les 6 mois d'hiver (d'octobre à mars), d'un montant de 1.020 MKD par ménage et par mois (7 % du salaire minimum). Elle fait partie intégrante de l'AMG (ou de la prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées). Il n'est donc pas nécessaire d'en faire la demande. Le montant de l'AMG est automatiquement majoré de 1.020 MKD pendant les mois d'hiver. Le versement de l'allocation d'énergie est étendu aux mois d'été (d'avril à septembre) en période d'épidémie, de pandémie ou autre situation extraordinaire.

Les ménages bénéficiaires de l'AMG ont droit à une allocation d'éducation d'un montant de 714 MKD par mois et par enfant scolarisé régulièrement dans le primaire et de 1.020 MKD par mois et par enfant scolarisé régulièrement dans le secondaire. Cette allocation est indépendante de l'AMG et doit donc faire l'objet d'une demande distincte. Elle n'est pas limitée aux personnes bénéficiant d'une aide garantissant un revenu minimum (voir Tableau IX - Prestations familiales).

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

FEDERATION DE RUSSIE

SERBIE

Pas d'autres suppléments en espèces.

TURQUIE

Non applicable

UKRAINE

Examen de la demande

ALBANIE

ARMENIE

Néant.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :
Pas de régime particulier.

Republika Srpska :
Le Centre d'action sociale ouvre d'office, ou à la demande de l'intéressé, une procédure administrative pour statuer sur le droit à l'assistance financière, dans le cadre de laquelle il vérifie si l'intéressé remplit toutes les conditions fixées par la loi. Cette procédure doit être effectuée

conformément aux règles fixées par la loi, qui prévoient une procédure d'examen spéciale.

District de Brčko :

L'évaluation des besoins pour déterminer le droit à l'assistance financière de base permanente et à l'indemnité pour les aidants est de la compétence de la Commission d'expertise médicale (détermination de l'incapacité de travail pour l'assistance financière permanente et du degré de dépendance pour l'indemnité pour les aidants).

Un second contrôle du respect des conditions pour l'obtention de ces deux prestations est de la compétence des agents de l'autorité de tutelle.

GEORGIE

Evaluation du train de vie de la famille réalisée par l'Agence des services sociaux.

MONTENEGRO

Les demandes relatives à l'exercice des droits sont traitées en première instance par le centre d'action sociale du territoire où réside l'intéressé. Les droits à la prestation en espèces sont accordés sur justificatifs et examen direct de la situation sociale et financière de la famille.

Dans la procédure d'instruction de la demande, la personne mandatée par le centre d'action sociale réalise diligent une enquête sur la situation financière et sociale de la famille et établit un dossier social utilisé pour la procédure.

MACEDOINE DU NORD

L'assistance minimum garantie est administrée par les Centres d'action sociale (CAS), qui sont les unités territoriales du système de protection sociale.

Les demandes sont à adresser au Centre d'action sociale compétent pour la commune urbaine ou rurale concernée. Les Centres d'action sociale collectent les informations nécessaires pour déterminer les droits des demandeurs directement auprès de ceux-ci et d'office auprès des organismes autorisés.

Les travailleurs sociaux des Centres d'action sociale évaluent la situation personnelle des demandeurs, les informent des différents types de prestations ou de services sociaux, leur indiquent les justificatifs à fournir et statuent sur leurs droits.

Des visites à domicile sont effectuées pour tous les types de prestations afin d'évaluer les revenus du demandeur, son patrimoine et son niveau de vie.

Il peut être fait appel des décisions des Centres d'action sociale auprès de la Commission d'État compétente en matière de procédure administrative et d'emploi, qui statuera en deuxième instance.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

L'aide sociale et l'aide pour la saison froide sont établies par les services territoriaux d'assistance sociale.

L'aide sociale et l'aide pour la saison froide sont déterminées sur la base des demandes déposées par l'un des membres de la famille disposant de toutes ses capacités et désigné par celle-ci ou, dans les cas prévus par la loi, par le représentant légal de la famille.

La demande est examinée par les personnes des services territoriaux d'assistance sociale chargées d'entrer les données dans le système d'information automatisé de l'aide sociale.

Ce système recoupe les données entrées par les agents des services territoriaux d'assistance sociale avec les données provenant d'autres systèmes d'information.

Le dossier de demande est examiné dans le système d'information automatisé de l'aide sociale, qui contrôle l'éligibilité et décide d'accorder ou non les prestations.

FEDERATION DE RUSSIE

SERBIE

La demande doit être déposée par le bénéficiaire potentiel. L'examen des demandes est effectué par les centres locaux d'action sociale. La demande peut aussi être faite d'office.

Il existe une voie de recours. Un recours en appel contre une décision de première instance peut être intenté auprès du ministère de la Protection sociale, du secrétariat de la Province autonome de Voïvodine ou de la Ville de Belgrade. Il peut être fait appel de la décision de deuxième instance auprès du tribunal administratif compétent.

TURQUIE

Non applicable.

UKRAINE

En cas de fraude ou de fausse déclaration.

(dernière mise à jour 2019)

Récupération de prestations

ALBANIE

En cas de fraude ou de trop-perçu.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

En cas de fraude.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH et District de Brčko :
Pas de régime particulier.

Republika Srpska :

Le bénéficiaire des droits, ou son représentant légal ou tuteur, est tenu de signaler au centre d'action sociale compétent tout changement pouvant entraîner une modification des droits dans un délai de 15 jours à compter du changement de situation.

Le Centre d'action sociale peut exiger du bénéficiaire, ou de toute personne tenue à une obligation alimentaire à son égard, le remboursement des sommes versées en cas d'aliénation de biens immobiliers appartenant au bénéficiaire. Au décès de ce dernier, le Centre peut se rembourser du trop-perçu au titre de l'assistance financière au vu de la réévaluation de ses biens. Le bénéficiaire est aussi tenu au remboursement de l'assistance financière perçue en cas de déclaration erronée ou mensongère.

GEORGIE

Néant.

MONTENEGRO

Les montants versés doivent être remboursés dans les cas suivants :

- lorsque l'intéressé a perçu la prestation ou un montant supérieur à celui auquel il avait droit sur la base de déclarations fausses ou inexactes ou de toute autre manœuvre illégale ;

lorsque l'intéressé a omis de signaler un changement de situation ou ne l'a pas signalé en temps voulu alors qu'il savait que ce changement était susceptible d'entraîner la suppression ou la réduction de la prestation.

MACEDOINE DU NORD

En cas de fraude ou de communication d'informations erronées ou inexactes, le bénéficiaire est tenu de rembourser les sommes indûment perçues avec intérêts.

Les personnes qui ont perçu des prestations sur la base d'informations inexactes ou incomplètes sont exclues du bénéfice des prestations pendant un an.

Les prestations perçues doivent être remboursées par le bénéficiaire. En cas de décès de ce dernier, le remboursement incombe à ses héritiers. Le remboursement ne sera pas exigé s'il prive les héritiers et leur famille des moyens financiers nécessaires.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Les personnes demandant l'aide sociale et l'aide pour la saison froide en vertu de la Loi n° 133/2008 relative à l'aide sociale doivent fournir des informations complètes et sincères à l'organisme chargé de déterminer les prestations auxquelles elles peuvent prétendre.

Si les informations communiquées par le demandeur sont incomplètes ou inexactes ou s'il omet de signaler des changements dans la structure et le montant des revenus de la famille ou dans sa situation qui ont une influence sur le montant de l'aide sociale et le droit à l'aide pour la saison froide, le bénéficiaire est tenu de rembourser la totalité des montants perçus indûment.

Le contrôle de la détermination des moyens financiers consacrés à ces aides et de leur bonne utilisation est effectué par les organes de contrôle compétents.

La vérification des informations communiquées pour établir les droits à l'aide sociale et à l'aide pour la saison froide est effectuée par les services territoriaux d'assistance sociale par recoupement entre les informations provenant des différents fichiers informatisés concernant les certificats et attestations fournis ainsi que les résultats des enquêtes sociales, conformément à la législation.

Le contrôle de l'application correcte et uniforme de la loi est effectué par l'Inspection sociale.

FEDERATION DE RUSSIE

En cas de fraude ou d'injonction administrative.

SERBIE

En cas de fausse déclaration pour l'ouverture des droits ou de non-déclaration d'un changement de situation, par exemple lorsque le demandeur omet de déclarer qu'il possède un patrimoine supérieur au maximum autorisé ou qu'il a des revenus, il peut être tenu de rembourser tous les montants perçus au titre de l'assistance matérielle.

TURQUIE

Non applicable.

UKRAINE

En cas de fraude ou de fausse déclaration.

(dernière mise à jour 2019)

Droits spéciaux en matière de soins de santé

ALBANIE

Prestations assurées dans les centres de santé.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Gratuité des services médicaux pour les ménages dont l'indice de précarité est égal ou supérieur à 30,00.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH :
Pas de régime particulier.

Republika Srpska :
Les bénéficiaires de l'assistance financière qui ne sont pas couverts par l'assurance maladie à un autre titre peuvent être pris en charge par

l'assurance maladie au titre de l'enveloppe budgétaire attribuée à l'assistance financière.

Dans ce cas, les cotisations à l'assurance maladie sont payées par le budget de l'unité territoriale autonome (50 %) et par celui de la Republika Srpska (50 %). Les personnes qui ne bénéficient pas du droit à l'assistance financière et ne sont pas couvertes par l'assurance maladie à un autre titre peuvent être prises en charge par cette dernière aux frais du budget de la Republika Srpska si elles n'ont pas de revenus. Des conditions plus favorables sont appliquées aux bénéficiaires de la prestation d'assistance financière pour la fixation du montant de l'allocation familiale.

L'unité territoriale autonome prend partiellement en charge les frais de garderie en institution préscolaire pour les enfants bénéficiaires de l'assistance financière.

District de Brčko :

Les bénéficiaires du droit à l'assistance financière de base permanente sont automatiquement couverts par l'assurance maladie. Les cotisations pour ces assurés sont prises en charge par le budget du District.

GEORGIE

Les familles dont le nombre de points est inférieur à 70.000 points bénéficient d'une meilleure couverture d'assurance maladie universelle.

MONTENEGRO

Le droit aux soins de santé est accordé aux bénéficiaires de la prestation en espèces ((prestation d'assistance sociale), de l'allocation personnelle d'invalidité, d'un placement en institution ou en famille d'accueil, à moins que ce droit soit accordé sur une autre base.

MACEDOINE DU NORD

Les bénéficiaires de l'assistance minimum garantie qui sont dans l'incapacité de travailler et les bénéficiaires de la prestation en espèces pour la sécurité sociale des personnes âgées sont couverts par l'assurance maladie s'ils ne peuvent pas être assurés à un autre titre. Tous les ayants droit de l'intéressé sont couverts par son intermédiaire. Dans ce cas, les cotisations à l'assurance maladie sont prises en charge par le budget de l'État.

Ce droit doit faire l'objet d'une demande distincte.

Les bénéficiaires sont exonérés de la participation aux frais lorsqu'ils utilisent les services de santé (sauf pour les produits médicaux figurant sur la liste des produits médicaux délivrés sur prescription dans le cadre de la protection de la santé primaire et pour les traitements à l'étranger). Les frais sont pris en charge par le budget de l'État.

Pour les familles dont le revenu mensuel est inférieur au salaire moyen, le plafond annuel de participation pour les consultations et les soins hospitaliers spécialisés est fixé à 70 % du salaire mensuel net national moyen relevé au cours de l'année précédente. Au-delà de ce plafond, ils sont exonérés du ticket modérateur.

voir Tableau II « Soins de santé ».

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

En vertu de la Loi n° 1585/1998 relative à l'assurance maladie obligatoire, l'Etat prend en charge l'assurance des personnes de familles défavorisées bénéficiaires de l'aide sociale en application de la Loi n° 133-XVI du 13 juin 2008 relative à l'aide sociale.

FEDERATION DE RUSSIE

Les services de santé (ensemble de prestations minimales officiel) sont gratuits.

SERBIE

Tous les droits accordés aux chômeurs (assurance maladie).

TURQUIE

Non applicable.

UKRAINE

Non applicable.

(dernière mise à jour 2019)

Imposition et cotisations sociales

Imposition des prestations en espèces

ALBANIE

Non imposable.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Non imposable.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH et District de Brčko :

Pas de régime particulier.

Republika Srpska :

Pas de régime particulier.

GEORGIE

Prestations non imposables.

MONTENEGRO

Les prestations familiales en espèces ne sont pas imposables.

MACEDOINE DU NORD

Non imposables.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Les prestations d'aide sociale ne sont pas imposables.

Pas de régime particulier.

FEDERATION DE RUSSIE

SERBIE

Non imposables.

TURQUIE

Non applicable.

UKRAINE

Néant

(dernière mise à jour 2019)

Plafond des revenus pour l'imposition ou réduction des impôts

ALBANIE

Sans objet.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Sans objet.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH et District de Brčko :
Pas de régime particulier.

Republika Srpska :
Non applicable.

GEORGIE

Sans objet.

MONTENEGRO

Sans objet.

MACEDOINE DU NORD

Sans objet.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Sans objet.

FEDERATION DE RUSSIE

SERBIE

Sans objet.

TURQUIE

Non applicable.

UKRAINE

Non applicable.

(dernière mise à jour 2019)

Cotisations sociales

ALBANIE

Néant.

(dernière mise à jour 2019)

ARMENIE

Néant.

AZERBAIDJAN

Pas de régime particulier.

BOSNIE-HERZEGOVINE

Fédération de BH, Republika Srpska et District de Brčko :
Pas de régime particulier.

GEORGIE

Néant.

MONTENEGRO

Ces prestations ne sont pas soumises aux cotisations aux autres régimes de sécurité sociale.

MACEDOINE DU NORD

Néant.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Pas de régime particulier.

FEDERATION DE RUSSIE

SERBIE

Néant.

TURQUIE

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance maladie générale, le 1er janvier 2012, les primes d'assurance des personnes âgées et des personnes invalides sont prises en charge par l'Etat.

UKRAINE

Non applicable.

(dernière mise à jour de l'Ukraine 2019)